

LES CARRIÈRES EUR PÉENNES

TOUT CE QUE VOUS SOUHAITEZ SAVOIR SUR LES POTENTIELLES
CARRIÈRES JURIDIQUES EUROPÉENNES PAR DES PROFESSIONNELS DU DROIT



SOMMAIRE

ÉDITO : l'Union européenne, un vivier d'emploi pour les juristes	3
LE POINT DE VUE D'UN «TALENT HUNTER » :	4-5
• Rencontre avec Steve Meier	
ZOOM SUR LE MÉTIER DE RÉFENDAIRE :	6-7
• Marc Barennes, référendaire au Tribunal de l'Union Européenne	
• Alexandre Thillier, référendaire au Tribunal de l'Union Européenne	8-9
LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE :	10-12
• Christian Roques, chef de l'unité juridique de la Direction générale des ressources humaines	
LE MÉTIER D'AVOCAT EN DROIT EUROPÉEN, EN QUOI CELA CONSISTE ?	13-14
• Alexandre Lacresse, avocat en droit de la concurrence au sein du cabinet FIDAL	
• Marc Abenhaïm, avocat en droit de la concurrence à Bruxelles	15-16
LE QUOTIDIEN D'UNE CHARGÉE D'AFFAIRES EUROPÉENNES, LOBBYISTE	17-18
• Le témoignage de Matilde Sobral	



« Les Carrières Européennes »

“ Il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l’avenir ”
- François Mitterrand.

En tant qu’étudiant notre avenir nous paraît souvent flou et lointain. Alors sur les bancs de la faculté nous patageons dans le monde des grands sans jamais ne vraiment y aller. Nous redoutons tous certaines étapes de notre cursus universitaire. A titre d’exemple l’on pourrait citer le choix entre le droit privé et le droit public, le début de la spécialisation en master et le choix de notre stage de fin d’études. Dans quelques années, le doute sera toujours là et concernera cette fois notre premier contrat de travail. On se demande toujours si on va faire le bon choix, et si celui-ci est irrévocable. C’est pour éviter ce genre d’interrogations que l’avenir se prépare dès à présent. Par ce dossier, nous avons voulu vous présenter les carrières européennes. Pour les étudiants en droit, l’Europe revêt une importance particulière tant sa présence est indéniable. C’est tout simplement pour cette raison que nous voulions vous exposer les parcours de ceux qui façonnent l’Europe par l’exercice du droit de l’Union européenne et notamment celui de la concurrence. Avocats, lobbyistes, référendaires, chefs d’unité à la Commission, ils ont répondu à l’appel pour nous éclairer sur les fonctions qui sont les leurs. Tous ont en commun une formation tournée vers l’Europe et une croyance certaine dans le projet européen. Ils nous évoquent leur parcours, nous expliquent leur métier et donnent leur point de vue pour pouvoir percer dans le milieu européen.

La réussite n’attend que vous.

Juristement vôtre,

Inès RODRIGUEZ





Rencontre avec :

Steve MEIER

is a career adviser for lawyers in Brussels. A former lawyer himself, he is the founder of « Steven Meier Specialist Recruitment », a Brussels-based recruitment firm. He and his business partner Dave Hemingway focus on the recruitment of European lawyers, and he provides us with a few tips on how to put your best foot forward when trying to break into the Brussels legal market.

My best piece of advice? Follow your bliss. Do what makes you happy. If you do something that you really enjoy, you will be successful, irrespective of how you may define "success".

Can we define your company as a recruitment firm ?

Well, we are certainly a recruitment firm, but we are not like many others; we operate differently. We consider ourselves to be professionals who provide career advice and guidance. Unlike many recruitment firms that think their job is to collect a lot of CVs, we have taken another path, one that provides customized advice and counsel for clients and candidates alike. As we have a lot of experience dealing with how candidates should best present themselves, including how to prepare CVs, we are occasionally asked to speak on the subject to law students at, for example, the College of Europe and other universities around Belgium.

What are the particularities of the Brussels legal job market ?

The most important thing about the Brussels market is its competitiveness. We know from experience that successful young lawyers in Brussels must be academically accomplished, typically possessing a law degree with honors; moreover, it is imperative that their education also include an LL.M. in European Union law. There are a few LL.M. programs that are widely respected, and only students who graduate with the best marks will typically be interviewed by the top international law firms. The competition for jobs in Brussels is very stiff!

How is the market going these days ?

Given the nature of the Brussels market, it is somewhat protected from wild swings that affect other legal markets. Even when things are slow, there is always a certain amount of demand from a number of law firms. Given that some young lawyers are interested in spending only a couple of years working in Brussels before going back to their home jurisdictions, law firms are almost always looking for talented and smart lawyers. The market is better than it has been in quite some time. It was very soft between 2010 and 2012, but things started to pick up thereafter.

Which area is the most popular and which has good perspectives for the future ?

The practice EU competition law. When I was starting out as a lawyer many years ago, trade law was much more important than competition law, but now the opposite is true. There are still opportunities for trade lawyers, but not as many as there are for competition lawyers. There is increasing demand for regulatory lawyers, including those in life sciences, pharmaceuticals and medical devices, chemicals, data protection and so forth. If a young lawyer has a mind that enjoys detailed and technical issues, regulatory law may be a practice area to consider. Looking forward, it seems to be a genuine growth area.



What would be your message to young lawyers who want to use a legal recruitment firm to find a job?

One word : don't! Until you have two or three years of experience, young lawyers should not use the services of a recruiter – even us! The use of a recruiter too early in your career is not in your best interest and often is, in fact, detrimental to your job search.

Certainly in Brussels, where there are so many lawyers looking for comparatively fewer jobs, law firms are loathe to pay any recruiter a fee to hire someone who can (and should!) apply directly. We typically urge young lawyers to find their first jobs themselves.

Although we typically begin to collaborate formally with lawyers when they have two or three years of experience, we are always happy to speak with promising young lawyers to provide a degree of guidance and to give them the benefit of our experience, including preparation of their CVs. I was once a young lawyer and wish that I had had someone to speak to; that being so, we are always glad to help other young lawyers get started. I am sad to say that there are disreputable recruiters in the market. Their focus is generating fee revenue for themselves, not helping candidates make smart and informed decisions. When working with recruiters, lawyers must ensure that they maintain control of the process.

What is your advice to French students who want to apply for a job in the EU market? How to be perceived as the best applicant?

The main piece of advice for you is to prepare a strong and solid foundation while you are students. Obviously, you need to

work hard to get the best grades you can, but you also need to get involved in extracurricular activities such as moot court and student government.

The idea is to show that you are prepared to do more than just the bare minimum required to pass your courses. You want to set yourself apart from all the other candidates who will be seeking work.

Specific to Brussels, I would stress that a young French lawyer with only a law degree should not waste time applying for work in Brussels; it is simply not going to happen! If you want a Brussels-based career, you really need to obtain an LL.M. in European law. This is essential for any lawyer seeking to enter the Brussels market.

There are a few programs that are especially appreciated by Brussels firms, in particular those at the College of Europe and the Institut des Etudes Européennes, where classes are in both English and French, as well as King's College in London.

Brussels is very cosmopolitan, with lawyers from literally dozens of countries speaking dozens of different languages, but the lingua franca tends to be English (although French is a close second).

Young lawyers seeking to improve their English are sometimes tempted to pursue an LL.M. in the United States. There is certainly nothing wrong with that, as it can provide a

wealth of experiences and opportunities that you will cherish for many years; indeed, I know of no foreign lawyer who, having studied in the US, regrets the time spent there.

However, while an American LL.M. will no doubt help improve your English, it is a very expensive means of doing so. Additionally, I would caution that an American LL.M. may not necessarily provide the best educational foundation for a Brussels-based practice.

“ For me, the most important thing is that any young lawyer needs to do whatever will make him or her happy. While there are many ways to arrive at the destination, some ways are better than others ”

ZOOM SUR LE MÉTIER DE RÉFENDAIRE

Marc Barennes, référendaire au Tribunal de l'Union Européenne



Formation :

- Maîtrise à l'Université Panthéon-Sorbonne
- DEA à l'Université Montpellier 1 en Droit des affaires et de la concurrence
- Stage au Conseil de l'UE d'une durée de 5 mois
- Stage à la DG Concurrence de la Commission d'une durée de 9 mois
- Stages en cabinets parisiens de droit des affaires
- LL.M. à l'Université de Northwestern à Chicago
- Barreau de New-York

Carrière :

- Collaborateur au sein d'un cabinet d'avocats américain à Bruxelles en droit de la concurrence
- Agent à la DG Concurrence de la Commission européenne
- Référendaire au Tribunal de l'Union européenne dans les cabinets de la juge finlandaise puis estonienne
- Référendaire au Tribunal de l'Union européenne dans le cabinet de la juge croate actuellement

En quoi consistait votre travail à la Commission européenne ?

Après un peu moins d'un an en tant que collaborateur d'un cabinet d'avocats à Bruxelles dans lequel j'étais occupé principalement à notifier des concentrations, et avoir réussi l'examen d'avocat au Barreau de New-York, j'ai rejoint la Commission après avoir passé un panel. Le chef d'unité avec lequel j'avais fait mon stage recherchait un professionnel intéressé à participer à la lutte contre les cartels et à développer en particulier le nouveau programme de clémence que la Commission avait adopté dans ce cadre.

Les cartels consistent pour des entreprises à s'entendre par exemple sur les prix et à fausser ainsi la concurrence au détriment des consommateurs. Ce sont les infractions les plus graves en matière de concurrence, qu'un ancien commissaire européen à la concurrence qualifiait d'ailleurs de « cancers » pour l'économie. Le programme de clémence quant à lui offre la possibilité aux entreprises membres de cartels d'échapper à toute amende administrative si elle coopère avec la Commission afin de mettre fin à ces pratiques illégales, une sorte de « programme de repentis » en matière d'infractions économiques.

À la Commission, j'avais deux principales activités.

D'une part, j'ai exercé une activité de « rapporteur » qui consiste à instruire, notamment en organisant des inspections dans les entreprises ou en rencontrant leurs dirigeants, des dossiers de cartels présumés et à les sanctionner. C'est un travail très vivant, car dans sa phase initiale, il nécessite de se coordonner avec de nombreuses autorités de concurrence en Europe et dans le monde, qui enquêtent sur un même cartel. L'on est aussi amené à rencontrer souvent les avocats des entreprises, en particulier lorsqu'elles demandent une

réduction d'amende dans le cadre de programme de clémence. J'ai dans ce contexte rédigé différents types d'actes conduisant à la condamnation d'entreprises ou, au contraire, au classement d'affaires lorsque l'enquête ne permettait pas de conclure à l'existence d'une infraction. Il faut savoir que, en théorie, une infraction de cartel peut entraîner une amende allant jusqu'à 10% du chiffre d'affaires d'une entreprise.

D'autre part, j'avais une activité de « policy officer », qui consistait à participer à des groupes de réflexion internes à la DG Concurrence sur l'amélioration des instruments juridiques fixant la politique de la Commission en matière de lutte contre les cartels. Les questions sur lesquelles j'ai été amené à réfléchir et à fournir des propositions visaient en particulier à améliorer le programme de clémence, mais aussi l'adoption d'une procédure de transaction permettant à la Commission d'adopter un plus grand nombre de décisions dans les affaires où les entreprises reconnaissent leur tort ou la révision des méthodes de calcul de l'amende ou de l'influence du développement des actions en dommages-intérêts sur la sanction par la Commission des cartels. Ce travail « législatif » est passionnant et il n'existe aucun équivalent à cette activité dans le secteur privé.

En quoi consiste le métier de référendaire au Tribunal ?

Les référendaires font partie des cabinets de chacun des 28 juges (venant de chaque Etat membre de l'Union) que compte le Tribunal. Chaque juge se voit attribuer un certain nombre d'affaires à traiter chaque année et divise l'examen de ses affaires entre les trois référendaires qui travaillent avec elle ou lui, en fonction de leur spécialisation, du type de dossier en cause et de la charge de travail. Nous sommes donc amenés à travailler sur des dossiers



dans toutes les matières de droit européen dont le Tribunal connaît, tels que le droit de la concurrence, des aides d'Etat, des marchés publics, l'antidumping, le droit réglementaire, les marques.

Le rôle du référendaire, comme cela a été le mien jusqu'à présent mais cela peut varier d'un cabinet de juge à un autre, est d'instruire une affaire au côté du juge auquel il est rattaché et de rédiger sous sa supervision un projet d'arrêt que le juge acceptera ou modifiera, avant de le communiquer à la chambre, afin de permettre à cette dernière de statuer. Chaque dossier est traité par une chambre composée dans la plupart des cas, de 3 ou 5 juges, en fonction du degré de complexité ou de nouveauté de l'affaire.

Si la chambre partage le raisonnement et la solution proposés, l'arrêt est adopté. S'il y a un désaccord entre les juges de la chambre, de nouveaux projets seront proposés par le juge rapporteur jusqu'à ce que l'arrêt satisfasse la chambre. Le juge s'appuie donc, et réfléchit avec, le référendaire, mais il revient au seul juge de décider, avec la chambre à laquelle il appartient, du raisonnement et de la solution à donner à une affaire, le référendaire n'ayant donc qu'une fonction de conseil.

Quelles sont, selon vous, les qualités à avoir pour exercer votre métier ?

Ce métier requiert beaucoup d'exigence puisque c'est un travail de recherche, de réflexion et de rédaction, qui implique également d'excellentes connaissances juridiques.

Il faut donc être extrêmement méticuleux pour arriver à construire un raisonnement solide.

Sur un plan plus personnel, quels sont les points les plus positifs et négatifs de votre métier ?

Le point le plus positif de ce travail est le défi intellectuel qu'il entraîne, puisqu'il faut sans cesse traiter de nouvelles affaires souvent extrêmement complexes, dans des domaines variés, tout en respectant les délais impartis. Le point le plus négatif serait que c'est un travail globalement assez solitaire, à tout le moins dans la phase initiale du traitement d'un dossier. En pratique, on ne commence à discuter d'une affaire qu'après avoir bien débroussaillé le dossier, souvent après plusieurs semaines de réflexion et de rédaction. L'échange d'idées avec d'autres référendaires, notamment en raison du fait que nous n'avons souvent pas les mêmes spécialisations, et avec « son » juge pour rédiger un rapport ou un arrêt correspondant à ses attentes, est ensuite très important.

Pour les étudiants, comment obtenir un stage au sein des institutions de l'Union européenne ?

Tout d'abord, je voudrais souligner que le stage dans les institutions me semble un « must » pour tous ceux qui souhaitent se diriger vers une carrière de juriste européen.

Il faut savoir toutefois que ces stages ne s'effectuent qu'à la fin des études et qu'ils sont très demandés. Ils sont utiles pour deux raisons distinctes à mon avis.

Dans les cas où un étudiant souhaiterait travailler dans le secteur privé européen en tant qu'avocat, juriste d'entreprise ou lobbyiste

par exemple, un stage lui permettra de comprendre comment fonctionnent en pratique les institutions européennes. Une telle expérience lui sera extrêmement utile durant toute sa carrière pour comprendre comment interagir avec les institutions. Dans les cas où un étudiant se destine plutôt à la fonction publique européenne, auquel cas il devra passer un concours afin de devenir

fonctionnaire européen, ce sera alors l'occasion de se rendre compte du type et de l'environnement de travail qui sont offerts au sein des institutions.

A la Commission, comme au Conseil et au Parlement européen notamment, il existe des stages de quatre ou cinq mois rémunérés qui commencent à date fixe chaque année. Il me semble que la Commission a d'ailleurs un site internet dédié au recrutement des stagiaires.

Au Tribunal et à la Cour de Justice en revanche, les stages dans les cabinets de juges ne sont pas rémunérés, mais certains stagiaires obtiennent des bourses dans leur État membre pour effectuer ce stage.

En pratique, pour celles et ceux qui souhaitent faire un stage en cabinet de juges, il faut qu'ils leur adressent directement leur candidature. Pour être recrutés, il faut avoir terminé le premier cycle d'études en droit. La langue de travail au Tribunal étant le français, les stagiaires francophones ayant une spécialisation en droit européen et ayant déjà un peu d'expérience pratique en droit européen sont très recherchés.

Compte tenu aussi de l'importance sans cesse croissante du nombre d'affaires en droit communautaire des marques, certains cabinets sont également susceptibles d'être intéressés par des stagiaires ayant une formation spécifique dans ce domaine. Les besoins varient toutefois d'un cabinet à un autre. Pour ma part, mes stages au Conseil et à la Commission ont été déterminants dans mon choix de poursuivre ma carrière dans le milieu européen, et m'ont laissé de très bons souvenirs et de belles amitiés.

« Il faut donc être extrêmement méticuleux pour arriver à construire un raisonnement solide »



ZOOM SUR LE MÉTIER DE RÉFENDAIRE

Alexandre Thillier, référendaire au Tribunal de l'Union Européenne*



Formation :

- DEUG à l'université du Maine
- Année en ERASMUS à l'université de Saint-Jacques de Compostelle
- Maîtrise en droit des affaires
- DEA en droit communautaire à l'université Rennes I
- Doctorat en Droit à l'université Rennes I (thèse sur l'anti-dumping)
- Stage puis VIE dans le cabinet GIDE à Bruxelles
- Obtention du CAPA

Carrière :

- Consultant dans l'équipe « trade » (commerce international) chez GIDE
- Référendaire au Tribunal de l'Union européenne

Vous avez débuté votre carrière comme consultant en Trade à Bruxelles. En quoi cela consiste-t-il ?

J'ai effectivement travaillé six ans au sein du cabinet GIDE comme consultant dans l'équipe commerce international.

Mon activité était centrée sur la politique commerciale de l'Union européenne. Globalement, cela consiste à représenter les intérêts des entreprises ou des États dans le cadre des relations commerciales que l'Union européenne entretient avec les pays tiers. Le cas récent et médiatique de la Chine et de ses importations massives de panneaux solaires, qui a abouti à l'imposition de droits de douane supplémentaires à l'importation dans l'Union européenne, illustre bien cette activité. En pratique, la mise en œuvre des instruments de défense commerciale débute le plus souvent par le dépôt d'une plainte auprès de la Commission européenne. Nous assistions donc nos clients depuis le début de la procédure jusqu'à la fin de celle-ci et l'imposition éventuelle de droits de douane supplémentaires à la frontière. Ces procédures ne sont pas contentieuses mais elles peuvent le devenir par l'introduction d'un recours contre la Commission européenne (qui décide d'imposer - ou pas - des droits de douane supplémentaires) devant le Tribunal de l'Union européenne.

En tant qu'enseignant dans des masters de droit européen, quelles sont les études qui vous semblent les plus utiles pour travailler dans le domaine du droit de l'Union européenne ?

Je recommanderais un master en droit de l'Union européenne pour s'imprégner des mécanismes de base. Il faut notamment choisir son

Université en fonction des enseignants-chercheurs qui sont impliqués dans ces masters. A Rennes I, par exemple, le master est particulièrement reconnu pour l'enseignement des « relations extérieures » de l'Union européenne. Il s'appuie également sur un Centre d'Excellence Jean Monnet. L'Université de Strasbourg est aussi reconnue par la qualité de ses enseignements et sa proximité avec les institutions européennes (le Parlement). Les masters de Paris I et Paris II ont comme atout la richesse des diplômés et des enseignements mais je pourrais aussi citer les Universités d'Aix-en-Provence et de Bordeaux. Les étudiants doivent avoir conscience que les Universités françaises proposent de très bonnes formations en droit de l'Union européenne. Ce qui pourrait aussi avoir un intérêt pour un étudiant serait de coupler deux formations : débiter avec une formation générale et se spécialiser par la suite. Par exemple, un étudiant peut effectuer un master I en droit de l'Union européenne et s'orienter par la suite vers un master II plus spécialisé, par exemple en droit européen des affaires.

« Pour démocratiser le droit de l'Union européenne il faudrait créer davantage de lieux de réflexion publique »

Quels sont les sujets de mémoire qui doivent être privilégiés ?

Un sujet de mémoire est utile lorsque l'étudiant peut le valoriser dans sa carrière professionnelle (au moins au début de celle-ci). Il faut d'abord se renseigner sur l'actualité au niveau européen et se poser la question de savoir quels sont les sujets « porteurs ». Par ailleurs, un mémoire étant l'occasion de faire des recherches, il faut (idéalement) que le sujet permette d'explorer de nouvelles questions. Enfin, et ce point est important, il faut que le sujet intéresse l'étudiant. C'est la clé de sa motivation. Dès que le choix est fait, il faudra réaliser un travail de qualité. Certains recruteurs peuvent



porter un intérêt au mémoire et en demander une copie. En master II notamment, le choix du mémoire peut déterminer en partie la carrière de l'étudiant et sa spécialisation (en particulier dans l'optique d'une thèse). Il est important que ce choix soit judicieux et réfléchi assez tôt pour ne pas se tromper.

Aujourd'hui, au niveau européen les problématiques sont diverses. On peut notamment évoquer la lutte contre le terrorisme, l'énergie, les transports, les services financiers et les télécommunications. En général, les secteurs dits « réglementés » sont assez porteurs. Pour ma part, par exemple, ma thèse portait sur l'anti-dumping et j'ai travaillé quotidiennement six ans sur ce sujet et j'enseigne encore cette matière à l'Université. Le choix d'un mémoire ne peut pas être négligé !

Quels seraient les conseils que vous donneriez à des étudiants qui souhaitent postuler à des stages qui touchent au droit de l'U.E. ?

Aujourd'hui les stages sont fondamentaux. Je le remarque par la durée des stages qui augmente puisqu'en moyenne les étudiants font un, voire deux ans de stages dans diverses structures. C'est pour cela qu'il faut prévoir où l'on veut faire son stage puisque, comme pour le mémoire, cela peut avoir une influence sur une carrière. Lorsque les étudiants ont des idées assez claires sur leurs souhaits de stage, il faut qu'ils aillent à la rencontre des personnes concernées et ne pas hésiter à faire des demandes spontanées (sans être trop pressants néanmoins). Ils peuvent aussi demander des conseils à des professionnels et se fixer un objectif à atteindre. Plus précisément, pour obtenir un stage à la Commission européenne il existe des étapes. Une des plus importantes est celle de la pré-sélection qui permet d'être inscrit sur le « Blue Book » (livre bleu). Une fois cette pré-sélection passée, l'étudiant devra « démarcher » les diverses Directions Générales de la Commission en fonction, notamment des souhaits indiqués au départ. Une fois encore, l'option choisie au départ est importante et l'étudiant pourra essayer de mettre en cohérence son sujet de mémoire, ses autres stages et son stage à la Commission européenne. Plus un parcours est cohérent, plus un recruteur sera susceptible d'être intéressé.



Ce qui pourrait aussi avoir un intérêt pour un étudiant serait de coupler deux formations : débiter avec une formation générale et se spécialiser par la suite



Comment faire en sorte que le droit de l'Union européenne soit promu en France ?

La difficulté avec le droit de l'Union européenne est sa proximité tant avec le droit public qu'avec le droit privé.

Il est difficile d'appréhender concrètement ce que recouvre ce droit et, notamment, les débouchés qui s'offrent aux étudiants. Il faudrait expliquer davantage quels sont les métiers du droit de l'Union européenne et les intérêts de travailler dans un milieu multiculturel (ce qui est le cas notamment à Bruxelles). Bien sûr, lorsque l'on évoque les métiers de l'Union européenne, on pense aux institutions européennes à Bruxelles. Il existe toutefois d'autres métiers. Par exemple, de nombreux postes s'ouvrent dans les agences décentralisées. Dans ces agences, les postes à pourvoir sont le plus souvent contractuels et ne nécessitent pas de passer un concours. Il faut aussi que les étudiants sachent que le droit de l'Union européenne s'exerce notamment en tant qu'avocat. Il y a beaucoup de cabinets (entre autres français) qui sont implantés à Bruxelles et qui recherchent des collaborateurs spécialisés en droit de l'Union européenne. D'autres cabinets ont des départements spécifiques dans les capitales (comme à Paris).

Quels seraient les moyens pour « démocratiser » le droit de l'Union européenne ?

Pour démocratiser le droit de l'Union européenne il faudrait créer davantage de lieux de réflexion publique. Par exemple, l'Université de Rennes I organise les « Rendez-vous d'Europe », qui offrent des conférences gratuites de professionnels ou d'universitaires sur des sujets déterminés. Ainsi, en 2015, six conférences ont été organisées autour du thème de « l'Europe sociale ».

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Christian Roques, chef de l'unité juridique de la Direction générale des ressources humaines



Formation :

- HEC, Sciences Po Paris et études de droit en parallèle.
- Obtention du concours de fonctionnaire des institutions européennes.

Carrière :

- Travail aux Etats-Unis dans le domaine du conseil en stratégie
- Travail dans un bureau d'avocat d'affaires et de fiscalistes (Willkie Farr & Gallagher).
- Eurostat pendant 2 ans (création de bases de données, révision d'un règlement sur la statistique structurelle...)
- DG Concurrence (rapporteur sur plusieurs affaires antitrust: Michelin II, affaires Mercerie, nombreuses concentrations d'entreprises...).
- Référendaire pour le président du Tribunal de l'Union européenne
- Case Manager, Settlement officer et Chef d'unité faisant fonction à la DG concurrence.
- Chef d'unité juridique et du dialogue social de la DG ressources humaines.

Quel est votre quotidien en tant que chef de l'unité juridique de la direction en charge des ressources humaines de la Commission ?

Au sein de cette DG, je suis en charge des questions juridiques et du dialogue social. Plus particulièrement, cette unité repose sur quatre piliers. Le premier est le suivi et la réponse à des questions concernant le Statut. Ce Statut est en quelque sorte notre Code du travail au sein des Institutions. Nous avons un texte qui est à la base un règlement du Conseil datant de 1967 et comme tout texte juridique, il est régulièrement réformé.

Quelques généralités sur le Statut

Le Statut s'applique à tous les agents des institutions de l'Union européenne. Une partie touche les fonctionnaires et une autre les autres agents (contractuels et temporaires). Il fait l'objet d'actes dérivés et de conclusions interprétatives des chefs d'administration des Institutions. Par ailleurs, la jurisprudence des juridictions de l'Union a eu notamment pour effet que les directives sociales, même négociées entre les partenaires sociaux, s'appliquent aux institutions. Il est à signaler que les interprétations de la CEDH (Convention européenne des droits de l'Homme) et les interprétations de la CJUE de la Charte des droits fondamentaux ont de plus en plus d'impact sur l'interprétation du statut.

Dans chaque DG il y a une direction ressources. Elles nous posent leurs questions auxquelles nous nous devons de répondre pour assurer la cohérence et l'adéquation de la gestion des ressources humaines avec le statut. Chaque année, nous répondons à plus ou moins un millier de questions environ. Ces questions sont

diverses puisqu'elles peuvent toucher tant le domaine fiscal, que les domaines sociaux, pécuniaires ou éthique. Le deuxième pilier comprend l'application du droit dérivé.

Ce droit dérivé est produit par les décisions prises par les Institutions puisqu'il convient de préciser et d'appliquer le statut. Le troisième pilier englobe le domaine pécuniaire. Je suis en charge de suivre la mise en œuvre de la « méthode salariale ». C'est un mécanisme d'indexation salariale défini par la révision statutaire majeure de 2013 qui prévoit ce mécanisme. Il est fondé sur des comparaisons d'évolution de pouvoir d'achat entre les fonctions publiques nationales et celle de l'Union européenne. En fonction de ces évolutions les salaires des agents de l'Union changeront à la baisse ou à la hausse. Nous collaborons à ce sujet avec Eurostat et régulièrement nous rendons des rapports au Parlement et au Conseil.

Le quatrième pilier, qui fut très important de 2010 à 2013, a été la réforme du Statut. Ce statut est périodiquement révisé puisque une « clause de rendez-vous » qui donne le droit aux Etats membres de revoir les conditions salariales et le fonctionnement des institutions est inscrite dans ledit statut. Les Etats membres ont utilisé ce droit en 2009 lors de la crise pour que les Institutions opèrent un effort budgétaire. Ces clauses seront utilisées en 2018 et 2022 et les questions sur le « Grexit » et sur l'union monétaire seront sûrement abordées. Bien entendu, elles passeront par une négociation avec le Conseil de l'UE et le Parlement. Mais, notre situation n'est pas à l'abri de changements face à l'actualité.

Par ailleurs, je m'occupe aussi, au sein de la DG HR, de la protection des données régulées par le règlement n°45-2001 qui est révisé en ce moment même par le Parlement et le Conseil. Etant donné que nous gérons 70% des données personnelles et professionnelles en interne (données maladies, fiscales...), nous devons assurer une telle sécurité aux fonctionnaires et aux agents.

Un concours est-il nécessaire pour travailler dans les institutions européennes ou dans les agences européennes qui se répartissent en Europe ?

Le concours de fonctionnaire n'est pas toujours nécessaire pour travailler au sein des institutions puisqu'elles sont composées de fonctionnaires et d'autres agents.

Qu'est-ce qu'un agent ? Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ?

★ Les fonctionnaires :

Ils représentent approximativement 22 000 personnes au sein des institutions. Ils traitent des politiques régaliennes de l'UE car ils sont permanents. Ils travaillent principalement dans les institutions telles que le Parlement, la Commission ou le Conseil de l'UE)

Les agences quant à elles n'ont pas ou peu de fonctionnaires car elles n'ont pas une vocation à être permanentes (sauf par exemple l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI)). Toute personne ne peut devenir fonctionnaire que par un concours interne ou externe. Les agents temporaires (ainsi que les agents contractuels depuis 2013) peuvent se voir offrir la possibilité de passer des concours internes, mais ces concours ne peuvent représenter qu'une petite minorité des recrutements annuels. Les agents temporaires : il en existe divers types car leurs conditions de travail diffèrent.

- **Les 2A** : Ils sont engagés pour une situation spécifique comme par exemple le besoin d'un spécialiste dans un domaine d'une grande technicité.

- **Les 2B** : ce sont des personnes qui remplacent des fonctionnaires ou autres agents pour des durées limitées comme des congés maternité ou maladies.

- **Les 2C** : ce sont des temporaires qui vont travailler au sein d'un cabinet de commissaire ou en tant que référendaire à la Cour de Justice ou au Tribunal par exemple. Ces agents sont engagés sur le fondement d'un lien de confiance avec leur membre. Ils peuvent donc être licenciés car c'est un choix politique fait par le commissaire ou le juge, mais leurs conditions d'engagement reposent sur le choix de leur membre.

- **Les 2D** : ce statut a été créé pour la recherche, car ils dépendaient d'un budget différent. Pour ces agents, la sélection est « *ad hoc* ». Des quasi-concours oraux et écrits peuvent avoir lieu mais cela dépend de chaque institution. Ils ne travaillent par exemple pour la plupart que quelques années au sein de la Commission.

- **Les 2E** : c'est une catégorie créée depuis 2010 pour le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE). Le but était de fusionner les corps diplomatiques nationaux avec les relations extérieurs de l'Union puisqu'il fallait des agents étant des fonctionnaires nationaux tout en étant des agents de l'Union.

- **Les 2F** : leurs conditions de travail sont proches des fonctionnaires mais ils n'ont qu'un contrat à durée indéterminée et pas un emploi de fonctionnaire et ne peuvent travailler que pour des agences de l'Union.

★ Les agents contractuels :

Au sein de la Commission ils peuvent avoir des contrats à durée indéterminée (offices, action extérieure) contrairement aux contrats à durée déterminée qu'ils vont conclure au sein des institutions en général. Ils doivent obligatoirement travailler sous la supervision d'un fonctionnaire.

Une forme de sélection est organisée par l'EPSO pour devenir contractuels, cela s'appelle les CAST.

Comment préparer le concours pour accéder à la fonction publique européenne ?

Cela est difficile à dire car les modalités des concours sont revues de manière régulière afin de refléter au plus près les besoins des Institutions. En Europe, les traditions en termes de sélection au sein des fonctions publiques sont très différentes.

Une grande partie des fonctions publiques de l'UE fonctionnent par cooptation (c'est-à-dire par sélection ad hoc soit de manière centralisée soit au niveau des services). La base est l'examen des études effectuées et des diplômes obtenus par les candidats. Par la suite, les candidats se présentent à des entretiens.

Cela se pratique notamment en Allemagne, au Royaume-Uni et dans les pays de l'Est. Au contraire, les pays latins fonctionnent le plus souvent par concours et la France est la parfaite illustration de ce modèle. Lorsque je suis entré dans les institutions, le système ressemblait à celui pratiqué en France (avec toutefois un côté plus international et marqué par plus d'exigences linguistiques (dissertations, notes de dossiers, tests de langue). Aujourd'hui, le concours est pour beaucoup constitué de tests situationnels, de compréhensions verbales et de logique. Ces tests permettent de brasser un nombre considérable de candidats pour un faible coût. Ensuite, les candidats passent par un « Assessment Center » dans lequel des examinateurs vont examiner leurs compétences. Après le concours, il y a une phase de cooptation. Il faut savoir que le concours ne donne que le droit de se présenter dans chaque service. Cependant, la réussite au concours ne donne pas aux candidats un poste directement. Il y a encore une sélection possible en fonction des modes de fonctionnement des unités et directions.

La hiérarchie au sein de la Commission européenne

La Commission est organisée de manière très structurée. Cela se justifie par l'importance du budget à gérer, de son personnel (33 000 personnes), des politiques et décisions qui ont un impact politique important. L'administration est et se doit d'être contrôlée par le niveau politique.

★ Les catégories d'emploi :

- **Assistant commis** : travail de bureau de base en général comme secrétariat.
- **AST** : C'est un clerc qui a une fonction par exemple de para-légal, qui s'occupe du traitement de l'information, de la préparation des réunions, des aspects budgétaires etc...
- **AD** : c'est un diplômé d'université, mais cela ne le différencie plus car bien des collègues AST ont aussi ce type de diplômes. Il applique les politiques, celles de back office (budget, HR), ou de front office concurrence, commerce, marché intérieur etc. C'est aussi le niveau de responsabilité, par exemple, des référendaires.
- **Chef de secteur** : il va gérer quelques collègues dans un domaine précis du champ des responsabilités couverts par l'unité.)
- **Chef d'unité adjoint** : il assiste le chef d'unité et va le remplacer en cas d'absence.
- **Chef d'unité** : c'est une personne qui s'occupe de diriger une unité au sein d'une Direction de sa DG.
- **Directeur** : c'est une personne qui gère en général de quatre à cinq unités dans une DG au niveau d'une Direction.

• **Directeur général adjoint** : c'est le bras droit du Directeur général, il va le remplacer lorsqu'il sera absent.

• **Directeur général** : il gère l'une des directions générales de la Commission. C'est un poste très prenant avec de fortes responsabilités en matière de définition de politiques, de leur mise en œuvre et de gestion du personnel.

Est-il facile de changer de position au sein des différentes institutions ?

Ce n'est certes pas impossible, et cela peut même se faire assez facilement en début de carrière, tout spécialement pour les ADs, mais il faut reconnaître que dès lors que l'on monte dans les grades, la possibilité de changer de position devient plus complexe puisque une compétence particulière dans un domaine correspondant à une direction générale a été en général acquise.

A la DG ressources humaines, nous sommes favorables à la mobilité et nous essayons, comme les multinationales le font par exemple ou certains services publics nationaux, d'établir des parcours de carrière, i.e. une forme de gestion des talents.

À SAVOIR

SUR L'ORGANISATION DE LA COMMISSION

La Commission est aujourd'hui organisée en directions générales et l'une d'elle notamment a une fonction de « back office » et c'est celle des ressources humaines qui recouvre l'ensemble des politiques de ressources humaines (évaluation des collègues et de leurs performances, recrutement, développements professionnels, gestions de droit et obligations éthiques, rémunération, assurance maladie, pensions), assistée en cela parfois par des offices (Office Infrastructures et Logistique à Bruxelles et au Luxembourg et l'Office de gestion et liquidation des droits individuels).

Cette direction générale recouvre aussi celle de la sécurité qui surveille les accès et plus largement la sécurité au sein des institutions.

LE MÉTIER D'AVOCAT EN DROIT EUROPÉEN, EN QUOI CELA CONSISTE ?

Alexandre Lacresse, avocat en droit de la concurrence au sein du cabinet FIDAL



Formation :

- Maîtrise à l'université de Nancy
- DEA en droit communautaire au Centre Européen Universitaire de Nancy (CEU)
- Obtention du Barreau de Paris

Carrière :

- Référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)
- Rapporteur à l'Autorité de Concurrence
- Avocat en droit de la concurrence au sein du cabinet Fidal

Le métier de référendaire à la CJUE

Le métier de référendaire à la Cour consiste à être un juriste auprès d'un juge ou d'un avocat général. Lorsqu'on est référendaire pour le compte d'un juge, on l'assiste dans les différentes étapes des dossiers qu'il nous confie. Notre mission consiste à préparer les dossiers de procédure qui sont composés de divers documents : les rapports préalables, les rapports d'audiences (s'il y en a une), les échanges avec le cabinet de l'avocat général (si des conclusions sont demandées), la rédaction d'un projet de motif, la gestion du délibéré (prise en compte des remarques des autres juges de la formation) et la préparation du projet d'arrêt jusqu'au prononcé de la décision. Notre rôle est d'être l'interface entre le juge et les autres services de la Cour et les cabinets des autres juges dans les dossiers dans lesquels le juge siège. Il doit alors relire le dossier, aider le juge à préparer l'audience, être force de proposition pour le délibéré sur la base du projet de motif élaboré par un autre juge. Un référendaire doit apprécier d'une part le travail de recherche et de rédaction. D'autre part, il doit savoir « négocier » et trouver des compromis avec les référendaires des autres juges lorsqu'ils font des propositions de rédaction. Mais, il ne faut jamais oublier que le seul qui a un pouvoir décisionnaire est le juge.

Le métier de rapporteur au sein de l'Autorité de Concurrence

Lorsque je travaillais à l'Autorité de la concurrence, j'avais le statut de rapporteur. Pour avoir une vue d'ensemble sur l'organisation de l'Autorité il faut savoir qu'elle se divise en deux fonctions. D'un côté, la fonction de décision appartient au Collège et, de l'autre, la fonction d'instruction relève de l'autorité du Rapporteur Général. Je faisais partie des services

d'instruction qui sont eux-mêmes divisés en différents services. Cinq d'entre eux sont spécialisés en anti-trust et un est en charge des concentrations. J'appartenais à une unité qui était, en pratique, concernée par des affaires dans le domaine de la distribution (alimentaire, non-alimentaire et vente sur internet). La mission première d'un rapporteur est d'instruire les dossiers dont il a la charge et d'assurer leur mise en état afin de permettre au Collège de l'Autorité de prendre sa décision. Les rapporteurs recueillent des éléments de preuves, en instruisant à charge et à décharge. Pour instruire un dossier, il faut en général : organiser des auditions, demander des informations aux entreprises au moyen des pouvoirs que nous confère le Code de commerce et préparer, si les éléments recueillis le permettent, une notification de griefs. Dans le prolongement, il faut préparer le rapport qui sera, d'une part, la réponse aux observations des entreprises mises en cause et, d'autre part, la base de la position défendue devant le collège. Dans le recueil des éléments de preuve, nous pouvons aussi mener ou participer à des perquisitions. Comme rapporteur, nous pouvons aussi être amenés à travailler avec des agents d'autres autorités de concurrence nationales ou de la Commission européenne dans le cadre du Réseau Européen de Concurrence (REC). Nous y présentons le travail et la position de l'Autorité. J'ai pu m'y rendre à deux reprises dans le cadre du groupe « Médias et Sport » pour présenter les travaux de l'Autorité dans ce domaine.

En quoi votre travail à la Cour de Justice de l'Union européenne vous a été utile dans vos deux derniers postes ?

Le métier de rapporteur était assez distinct de celui de référendaire. A la Cour, le dossier était déjà constitué par les parties et nous ne faisons que synthétiser les éléments alors qu'à l'Autorité il y avait



tout un travail de constitution du dossier et de recueil des preuves. Il faut alors procéder par étapes, en construisant des scénarios à partir des premiers éléments recueillis, scénarios qui sont par la suite confirmés ou infirmés par les éléments collectés au fur et à mesure de l’instruction et qui permettront alors de se prononcer sur l’existence de pratiques anti-concurrentielles.

Cependant, mon expérience à la Cour m’a très utile dans le sens où c’est un travail de dossiers qui m’a permis de développer des qualités comme la rigueur et la synthèse dans la rédaction, très utiles notamment pour la qualification des pratiques. Lorsque l’on devient avocat, on change complètement d’univers.

On quitte une position d’impartialité pour défendre les intérêts d’une des parties.

Mes précédentes expériences me sont néanmoins très utiles puisque, ayant travaillé au sein d’une autorité de concurrence et d’une juridiction européenne, je suis plus à même d’anticiper leur façon de penser et d’aborder les dossiers. Grâce à cela, je peux expliquer aux clients comment les choses vont se dérouler et mieux les accompagner.

Depuis que vous êtes en poste à Paris, êtes-vous toujours confronté au droit européen ?

Oui, nous sommes très souvent confrontés à des questions européennes. Cela s’explique par le fait que le droit européen s’applique dans de très nombreuses situations, parfois même dans des cas strictement nationaux. Le droit de la concurrence au niveau national, plus que d’autres matières du droit, est très proche autant dans sa théorie que dans sa pratique du droit européen de la concurrence. Le Code de commerce contient des dispositions proches, voire identiques, à celles des traités européens et les mêmes principes (prohibition des ententes et des abus de domination) sont appliqués autant sur le plan national qu’européen. L’autorité de concurrence s’inspire régulièrement de la Commission, même lorsque seul le droit national est en cause.

Alors, passer de l’un à l’autre se fait facilement du fait de cette imbrication.

Quels sont les sujets de mémoire européens intéressants pour de nouveaux étudiants en master ?

Sur les deux dernières années, il y a eu des développements importants sur l’intensité du contrôle du Tribunal de l’Union sur les décisions de la Commission en matière de concurrence. Cela a fait l’objet de plusieurs décisions qui peuvent intéresser des cabinets d’avocats. Concernant les entreprises, il y a eu des évolutions récentes en matière perquisitions de concurrence, tant devant la Cour européenne des droits de l’Homme que la CJUE.

Ensuite, il y a les débats autour de la vente par internet et comment la concilier avec la vente physique.

C’est un enjeu dans le secteur de la distribution en général autant pour les fournisseurs que pour les distributeurs.

Par exemple, actuellement, je travaille sur un dossier qui concerne l’organisation de la vente de produits via des plateformes internet ou « marketplaces ». La question qui se pose est celle de savoir comment concilier un réseau de distribution sélectif avec la vente sur les places de marché. Pour le fournisseur, l’enjeu est d’organiser la relation avec la place du marché tout en préservant les vendeurs de son réseau sélectif et son image de marque alors même que la « marketplace » ne fait pas partie du réseau. Je ne dirige pas de mémoire mais j’interviens en université.

Je pourrais conseiller aux étudiants qui cherchent un sujet intéressant, dans une logique professionnelle, d’avoir une démarche proactive. Ils pourraient contacter les entreprises dans lesquels ils souhaiteraient travailler et échanger avec le responsable juridique afin d’identifier les sujets ayant un intérêt pour l’activité de son entreprise.

LE MÉTIER D'AVOCAT EN DROIT EUROPÉEN, EN QUOI CELA CONSISTE ?

Marc Abenhaim, avocat en droit de la concurrence à Bruxelles



Formation :

- Maîtrise en droit
- Master en Droit des communautés européennes – Université de Strasbourg
- Master en DJCE
- LLM au Collège d'Europe – Droit de la concurrence

Carrière :

- 4 ans et demi : Cabinet « Van Bael & Bellis » (droit de la concurrence et Trade Law)
- Cabinet « Willkie Farr & Gallagher LLP » à Bruxelles
- 2 ans dans le monde académique : inscription en thèse ; recherche, écriture d'articles, enseignement à Nanterre, à Strasbourg et à Bruges
- Actuel : Avocat au Cabinet Sidley & Austin LLP

Quelles sont les particularités du métier d'avocat à Bruxelles ?

Selon moi, il y aurait deux particularités par rapport au métier d'avocat français.

D'une part, il faut être plurilingue. En Europe, un étudiant devient attractif à partir de la connaissance de trois langues minimum. S'il en connaît d'autres, il sera encore plus valorisé.

D'autre part, il faut avoir une certaine ouverture d'esprit puisque c'est un environnement où plusieurs nationalités travaillent ensemble. Il est nécessaire de s'adapter aux autres et à leurs traits de caractères qui peuvent être différent des nôtres, français.

Quelles sont vos missions quotidiennes au sein du cabinet en concurrence ?

Aujourd'hui, je suis spécialisé en droit de la concurrence, mais je touche aussi à d'autres domaines du droit.

Au sein du cabinet, je consacre la moitié de mon temps sur des questions de concurrence telles que le contrôle des concentrations, les aides d'états, les ententes ou encore abus de position dominante. Des clients viennent nous consulter avec leurs contrats et ils nous demandent des conseils sur les clauses qu'ils veulent insérer ou pas. Mon travail est principalement un travail de conseil. L'autre moitié de mon temps est consacrée au contentieux devant les juridictions de l'Union européenne, en droit de la concurrence mais aussi dans d'autres domaines (environnement, accès aux documents, marché intérieur, etc.). Il n'y a pas que des questions en droit de la concurrence.

Etes-vous en relation avec les institutions européennes telle que la Commission ?

Cela dépend des dossiers et des pratiques. Dans mon domaine, les interlocuteurs principaux sont la Commission d'une part, et la Cour de justice et le Tribunal d'autre part.

Quels sont les bons masters en droit européen aujourd'hui en Europe ?

Aujourd'hui, il existe des masters extrêmement bons en droit européen. Ce n'était pas le cas il y a une dizaine d'années. Même si le Collège d'Europe reste dans le haut de l'affiche, il y en a d'autres comme à la London School of Economics, à King's College, à Maastricht, à Louvain en Belgique et à Leiden aux Pays-Bas. Mais, dans des pays latins aussi comme en Italie l'Université de Bocconi ou l'Institut Universitaire Européen de Florence ont aussi de bons LL.M. en droit européen.

Concernant les masters en France, ils sont aussi très bons, notamment celui de Strasbourg qui a été un des premiers masters français en droit européen suivi des masters parisiens. En droit de la concurrence, j'aimerais préciser qu'il peut être judicieux d'envisager les Etats-Unis puisqu'il sera l'équivalent – et même mieux, qu'un LL.M. en Europe par l'enseignement très prestigieux et complet en droit de la concurrence. Certains cabinets préfèrent des LL.M. américains ou demandent en plus un LL.M. en droit de la concurrence. Les meilleurs LL.M. dans ce domaine sont vraisemblablement à Harvard, Chicago, Duke, New York et Berkeley.



Pouvez-vous décrire la formation de LL.M. donnée par le Collège d'Europe aux étudiants internationaux ? En quoi est-ce une des meilleures formations en droit européen aujourd'hui ?

Il faut savoir tout d'abord que le Collège d'Europe a une vocation « postuniversitaire ». Cela signifie qu'il s'adresse à des étudiants ayant déjà un Master 1 en poche puisque il est considéré comme étant la voie directe vers les institutions (Parlement, Commission, Conseil et Cour) ou les cabinets d'avocats. Aujourd'hui, les étudiants qui passent par le Collège en sortent notamment pour faire de la concurrence. Mais, il s'ouvre peu à peu à d'autres formes de spécialisation en droit européen.

Que conseillez-vous aux étudiants de faire avant de s'installer en territoire européen ?

Participer au programme ERASMUS peut être un déclencheur et est vivement conseillé puisque ce projet peut éveiller la curiosité des étudiants. Ensuite, il faut bien sûr savoir travailler de manière intense puisque le travail en Europe est très prenant. Je pense aussi qu'il faut vraiment effectuer un travail de recherche avant de partir en LL.M. pour faire le meilleur choix possible.

Si un étudiant a la possibilité d'apprendre une nouvelle langue pendant son LL.M., il ne faut pas qu'il hésite. La maîtrise de langues étrangères occupe une place importante. Puis, les stages d'étés sont fortement recommandés et ils peuvent s'effectuer dès un Master 1 à Bruxelles, Londres ou en Allemagne. Certains cabinets - y compris à Bruxelles - mettent en place des « Summer Internships ».



« En Europe, un étudiant devient attractif à partir de la connaissance de trois langues minimum »

Cependant, le choix du cabinet doit être réfléchi. Le site Legal500 permet d'avoir un aperçu des meilleurs cabinets d'avocats dans divers domaines du droit. Mais ces types de site ne disent rien sur certaines questions importantes comme le niveau de responsabilité ou d'intégration des stagiaires, leur visibilité auprès des associés etc. Pour un premier stage ou une première expérience professionnelle, ces questions sont au moins aussi importantes que la renommée ou le classement du cabinet. Il faut bien entendu avoir des candidatures soignées. Concernant les lettres de motivation, il faut les personnaliser et montrer que l'on s'est renseigné sur

le cabinet pour lequel on postule. Je conseille que les lettres de motivation ne fassent pas plus d'une page et qu'elles soient en rapport avec l'activité du cabinet pour qu'elles soient lues.

LE QUOTIDIEN D'UNE CHARGÉE D'AFFAIRES EUROPENNES, LOBBYISTE

Le témoignage de Matilde Sobral



Formation :

- Maîtrise en droit à l'Université de Saint-Jacques de Compostelle (Espagne)
- DEA en droit communautaire à l'Université Rennes I
- Avocate espagnole
- Stage dans l'Association des Jeunes Agriculteurs Espagnols (ASAJA) dans le domaine des affaires publiques et du lobbying
- Stage chez SJ Berwin & Co (cabinet d'avocats international)

Carrière :

- Direction des Affaires Publiques UE au sein du groupe « Pernod Ricard »
- Directrice du marché intérieur et de la fiscalité dans l'organisation « SpiritsEurope »
- Responsable du marché intérieur pour « Diageo »
- Actuellement : Consultante indépendante

Quel est le travail d'un chargé d'affaires publiques (lobbyiste) au sein d'une association et d'une entreprise ?

Les associations professionnelles européennes peuvent revêtir des formes très diverses. A titre illustratif, nous pouvons faire une distinction par rapport à leur mandat (par exemple, défendre les intérêts des consommateurs, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce), par secteur concerné, plus ou moins large (par exemple, l'industrie alimentaire en général, mais aussi uniquement l'industrie des produits laitiers, des biscuits ou des fruits et légumes frais) ou par leur composition (généralement, elles sont composées par des associations nationales avec le même mandat au niveau de leur pays ; par des associations nationales plus un groupe d'entreprises du secteur ou, plus rarement, par des entreprises seulement). Evidemment, les associations européennes se comptent par centaines à Bruxelles et les affaires publiques sont le cœur même de leurs activités.

Les associations professionnelles ont pour mission de défendre les intérêts de leurs membres et de les représenter vis-à-vis des principales institutions européennes (Commission, Parlement européen et Conseil). Pour le faire de façon efficace, trois types de travail doivent être accomplis :

1 Connaître de façon approfondie la législation UE relative au secteur et identifier – le plus tôt possible - toute initiative des institutions ou d'autres parties prenantes qui puisse avoir un impact sur le secteur.

2 Analyser cet impact et préparer des options pour y faire face, organiser et gérer les débats internes de façon à assurer une position de l'association dans les meilleurs délais.

3 Présenter et discuter cette position avec toutes les parties prenantes (Commission, Parlement, Conseil, d'autres associations) de façon à arriver à des solutions constructives pour le secteur en question.



Soyez prêts à répondre à la question « pourquoi ce poste vous intéresse-t-il » avec de la conviction et de bons arguments



Le besoin d'avoir un réseau solide parmi ces parties prenantes est indispensable pour y parvenir. Ce réseau se construit sur la base de l'expertise, de la crédibilité et de la disponibilité du chargé d'affaires publiques : les parties prenantes ont besoin d'interlocuteurs sérieux capables de fournir des réponses et des justifications le cas échéant. Il ne s'agit aucunement de « copinage » mais bel et bien d'un échange nécessaire entre le législateur européen, qui n'est pas en mesure de connaître toutes les technicités ni les problèmes pratiques afférents à un secteur, et l'association représentant ce secteur.

Mon expérience dans le secteur des boissons alcoolisées m'a montré que la procédure législative européenne depuis la première ébauche d'une proposition de la Commission peut facilement durer trois ans, voire plus s'il y a des aspects très controversés. Pendant cette période, les débats sont vivants et l'association doit évoluer en conséquence (par exemple, en préparant des positions de repli, des amendements, des communiqués de presse etc).

Au sein d'une grande entreprise (par exemple, « Diageo » et « Pernod Ricard » sont, respectivement, les numéros 1 et 2 des producteurs de boissons alcoolisées dans le monde), l'objectif des bureaux d'affaires publiques, souvent détachés à Bruxelles, est d'assurer que leur voix soit entendue au sein des associations professionnelles dont ils sont membres (par exemple, celles des vins, des spiritueux, de la bière, des marques, etc). La diversité des produits dans leurs portefeuilles et des marchés dans lesquels elles opèrent – et ceci s'applique à toute multinationale – leur octroie une légitimité et une « force de tir » non négligeable.

Il y a aussi des débats en interne dans les entreprises. Cela fonctionne dans deux directions : les services d'affaires publiques informent les autres départements des possibles impacts d'une législation européenne et, le cas échéant, préparent ensemble une stratégie. Parfois, ce sont ces autres départements qui sollicitent le soutien des affaires publiques pour des problèmes identifiés. En tant que chargée d'affaires publiques dans ces entreprises, j'ai été très active dans les associations correspondantes, en suivant leur activité de près pour m'assurer que les prises de position tiennent compte de notre point de vue. Toutefois, en ce qui concerne les problématiques individuelles ou très sensibles, il est fréquent que le lobbyiste d'entreprise rencontre avec sa propre casquette les autres parties prenantes, tâche pour laquelle un réseau de contacts s'avère tout aussi précieux

Pour conclure, je résumerai les qualités nécessaires pour faire carrière dans les affaires publiques qui sont : la connaissance approfondie de la législation européenne et des réalités du marché des produits/services en question ; la capacité de rester sur le qui-vive de l'activité bruxelloise ainsi que de créer et de nourrir un réseau de contacts ; la diplomatie pour gérer des intérêts divergents et la créativité pour proposer des solutions ; de l'aplomb pour défendre des positions tout en respectant les points de vue des autres interlocuteurs puis, finalement, de la souplesse pour rebondir avec des nouvelles options en cas d'échec.

Selon vous, quelles sont les études à accomplir pour devenir lobbyiste à Bruxelles ?

Pour exercer ce type de métier il me semble que des bases en droit européen sont un atout. Il est bien plus aisé de défendre ce que l'on comprend et au bon moment que de s'aventurer à l'aveuglette dans la toile d'araignée bruxelloise. Je préconise d'essayer de se spécialiser le plus tôt possible car les profils pointus ouvrent des opportunités de travail plus facilement (par secteur, de préférence comme l'alimentation, la pharmacie, la finance etc.). Ceci dit, la durée moyenne dans le même poste en affaires publiques à Bruxelles se situe aux alentours de 3 ans, donc inutile de vous fermer des portes vers des secteurs différents si l'occasion se présente à vous !

D'un point de vue transversal, des matières comme le commerce international et le marché intérieur, la propriété intellectuelle,

la protection du consommateur, l'environnement, la santé publique, la fiscalité et la communication sont des créneaux porteurs pour beaucoup des secteurs.

Il va sans dire que les langues sont aussi fondamentales pour un étudiant souhaitant travailler à Bruxelles. Les recruteurs demandent un anglais fluide tant à l'oral qu'à l'écrit en plus d'autres langues « ad hoc ». Le français fait partie des langues les plus utilisées après l'anglais.

Quels seraient les sujets de mémoire intéressants pour un étudiant en master ?

Une lecture attentive du programme de travail de la Commission européenne ainsi que les pages internet de ses différentes Directions Générales vous offriront un tour d'horizon de ce qui est sur la table des négociations bruxelloises. Quelques sujets d'actualité sur mon radar seraient, par exemple, la gestion des déchets ou la lutte contre le gaspillage alimentaire, les conséquences de l'embargo russe sur les secteurs alimentaires comme le lait ou les fruits et légumes, la nutrition et l'obésité infantile, l'accord bilatéral avec les États-Unis (qui pourrait faire l'objet de plusieurs mémoires tellement les enjeux sont nombreux) ou la mise en place de l'accord bilatéral avec le Canada qui est en état de flottement actuellement.

Selon vous, quels sont les stages à faire pour devenir lobbyiste à Bruxelles ?

Actuellement, il est de plus en plus fréquent de devoir faire plus d'un stage pour rentrer dans la vie professionnelle bruxelloise. Le cas échéant, je conseillerais aux étudiants d'essayer de combiner un stage au sein d'une institution européenne (comprendre leur fonctionnement est essentiel pour faire du lobby) avec un deuxième stage soit dans une association professionnelle soit dans un département des affaires publiques d'entreprise. Comment se faire une place dans le milieu européen compte tenu de la concurrence accrue ?

Les CV courts et intuitifs sont les bienvenus ainsi que la cohérence dans le parcours de l'étudiant. Une lettre de motivation, adaptée à chaque poste et mettant en relation les qualités du demandeur et les besoins du recruteur fait souvent la différence.

Tant dans la lettre de motivation comme lors de l'éventuel entretien, les postulants avec de l'ambition (bien placée et sans arrogance), de l'enthousiasme et du naturel partent gagnants. Les recruteurs en affaires publiques n'aiment pas les « profils bas ».

Comme pour tous les autres métiers, soyez prêts à répondre à la question « pourquoi ce poste vous intéresse-t-il » avec de la conviction et de bons arguments.



Ce dossier n'aurait jamais vu le jour sans la conférence à laquelle j'ai assisté au Campus 2015 de l'EFB. Cette conférence était donnée par Marc Barennes et Alexandre Lacresse sur le contentieux économique du droit de l'Union européenne. J'ai eu l'honneur de pouvoir discuter avec eux et Marc Barennes m'a notamment donné son aide et son soutien tout au long de la préparation du dossier. Je remercie bien entendu tous ceux qui ont bien voulu répondre à mes questions et qui ont montré un intérêt à ce dossier. Je remercie aussi Laura Lizé, rédactrice en chef du Petit Juriste qui m'a apporté son soutien dans mes démarches. Je souhaitais mettre en avant l'investissement important de Claudie Marin pour tout le visuel de ce dossier sans qui il n'aurait pas eu lieu.

Inès RODRIGUEZ

